

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)
*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
33**

**Nombre de votants :
33**

**Date de convocation :
22 mars 2019**

**Date d'affichage :
3 avril 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **28 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, MM. LAMY, MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean-Claude ZICOLA

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2019**

QUESTION N° 17

OBJET : Groupe scolaire Jean Rostand : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2018-01

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 13 mars 2019.

Le programme pluriannuel d'investissement portant sur le bâtiment scolaire J. Rostand, hors aménagements extérieurs et hors renouvellement du mobilier, a fait l'objet d'une autorisation de programme (AP) validée par le Conseil Municipal du 15 Février 2018 pour un montant prévisionnel de 4 800 000 €.

Un bilan au 31 décembre 2018 fait apparaître une consommation des crédits de paiements ouverts au titre de l'exercice 2018 très peu significative pour 7 896 €.

Aussi, compte tenu de cette exécution financière, il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier la répartition des crédits de paiement à l'intérieur de l'AP comme suit :

Autorisation de programme n° 2018-01 : Conservation du patrimoine scolaire

	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits de paiement	7 896,00	330 000	2 400 000	1 500 000	562 104,00

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le bilan de l'autorisation de programme 2018-01 conservation du patrimoine scolaire ainsi présenté et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération au sein de l'enveloppe de l'AP.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 mars 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL